



**Pour une économie durable –
renforçons la Suisse**

OUI le 7 mars
à l'accord de libre-échange avec l'Indonésie

Berne, le 12 janvier 2021

Un accord pionnier pour un commerce durable et équitable

Le 7 mars 2021, nous nous prononcerons sur un important accord de libre-échange à caractère pionnier! Pour la première fois, un État, en l'occurrence l'Indonésie, se déclare prêt à lier des concessions douanières à des prescriptions contraignantes en matière de durabilité. Cet accord ne soutient donc pas uniquement le commerce et par là même la place économique et industrielle suisse, mais il favorise aussi la durabilité et l'équité.

«Cet accord est beaucoup plus qu'un accord douanier», a relevé le conseiller national tessinois du Centre Fabio Regazzi devant la presse. Outre l'élimination des barrières tarifaires, «l'accord prévoit en effet le démantèlement de nombreux obstacles techniques au commerce. L'intensification des échanges commerciaux avec l'Indonésie permettra aux entreprises suisses de réaliser des bénéfices supplémentaires substantiels. L'accord renforcera également la protection de la propriété intellectuelle et augmentera la sécurité des investissements. Les PME bénéficieront tout particulièrement de ces nombreux avantages, qui facilitent l'accès au marché». Sachant que les pièces mécaniques représentent près d'un quart des exportations suisses vers l'Indonésie et que dans ces secteurs en particulier, les PME sont surreprésentées, il n'est donc guère surprenant, pour le président de l'Union suisse des arts et métiers usam, que la Chambre suisse des arts et métiers, parlement de l'organisation, se soit prononcée à l'unanimité en faveur de cet accord. «L'accord avec l'Indonésie présente toutefois un avantage unique en son genre, qui en fait un accord véritablement pionnier: il associe étroitement le libre-échange au développement durable. Les PME suisses s'engagent en faveur de la durabilité et ont tout intérêt à ce que leurs partenaires commerciaux en fassent autant», a souligné le président de l'usam.

Durabilité globale

Le président des Vert'libéraux et conseiller national bernois Jürg Grossen a insisté sur le fait que son parti s'engage, depuis des années, pour que l'on accorde une plus grande importance aux droits de l'homme et à l'environnement lors de la négociation d'accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux. L'accord avec l'Indonésie répond à ces critères. «Les parties contractantes ne prennent pas seulement des engagements concrets en matière d'environnement, elles s'obligent également à respecter les droits des travailleurs et des groupes particulièrement vulnérables. Ces engagements couvrent bien plus que la production d'huile de palme. Ils visent à protéger les forêts vierges ainsi que les autres écosystèmes. La durabilité est en outre synonyme d'équité. Les parties contractantes s'engagent donc aussi à respecter les droits des populations indigènes et des travailleurs. L'huile de palme est devenue une pomme de discorde, ce qui a conduit à des appels au boycott et au référendum. L'accord a pourtant permis de réaliser de grands progrès, notamment en ce qui concerne l'huile de palme. Il représente une chance de promouvoir la production durable d'huile de palme – préoccupation que partage également le pays producteur», a-t-il précisé.

Accord de libre-échange pour une plus grande indépendance

La conseillère nationale genevoise UDC Céline Amaudruz a fait remarquer que l'idée et la crainte que nous soyons inondés par des produits bon marché et destructeurs pour l'environnement en provenance d'Indonésie étaient tout simplement infondées. «La Suisse a toujours été un exportateur net





POUR UNE ÉCONOMIE DURABLE –
RENFORÇONS LA SUISSE

vers l'Indonésie. La valeur totale des flux commerciaux bilatéraux, c'est-à-dire y compris l'or et les investissements, s'élève à 1,4 milliard de francs. Et cette valeur a un potentiel de croissance évident. Rien qu'au cours des dix dernières années, le volume des échanges entre la Suisse et l'Indonésie a plus que doublé. Il est tout à fait possible que l'accord permette à l'Indonésie de gagner des parts de marché à long terme, par exemple au détriment d'autres pays de provenance, comme la Malaisie. Toutefois, cela ne se produira que si les producteurs d'huile de palme indonésiens sont en mesure de satisfaire aux conditions du marché suisse. Une condition préalable essentielle étant le respect des exigences de durabilité requises par le marché suisse en ce qui concerne l'huile de palme, exigences qui dépassent les normes internationales.» La conseillère nationale UDC a rappelé que l'accord prévoit un mécanisme de sauvegarde afin de dissiper totalement les inquiétudes de nos producteurs d'huile. «Ce mécanisme permet à la Suisse de réagir de manière appropriée aux importations d'huile de palme indonésienne si le marché suisse des oléagineux devait subir des pressions consécutives à l'accord. Les concessions prévues dans l'accord sont soigneusement définies. Il n'y a aucun danger pour la production nationale d'huile de colza et de tournesol. Les accords de libre-échange sont importants pour une Suisse forte. Après tout, plus il y a d'accords de libre-échange, moins nous sommes dépendants», s'est-elle dite convaincue.

Un grand pas vers l'avenir

Pour le conseiller aux États PLR Josef Dittli, l'accord de libre-échange avec l'Indonésie est la preuve que la diplomatie économique suisse ne négocie pas d'accords qui menacent l'agriculture de manière disproportionnée ou qui vont à l'encontre des objectifs environnementaux ou sociaux. «Les opposants à cet accord se focalisent à tort sur un seul produit, l'huile de palme, avec une sorte de vision étroite. Loin de jouer un rôle constructif, ils avancent des arguments protectionnistes qui n'ont pour but que d'entraver la politique économique extérieure. En excluant d'un accord les produits qui sont importants pour nos partenaires commerciaux, nous enverrions un signal négatif pour les futurs accords. En ces temps d'incertitude accrue, d'isolationnisme croissant et de guerres commerciales ouvertes, une telle restriction à la conclusion d'accords serait lourde de conséquences», a-t-il déclaré. «L'accord de libre-échange avec l'Indonésie représente un grand pas vers l'avenir. Il associe les aspects écologiques, économiques et sociaux. Il profite aux êtres humains, à la nature et à l'économie – tant en Suisse qu'en Indonésie. Pour mon parti, le PLR, et moi-même, il ne fait aucun doute que cet accord appelle un OUI franc et massif lors de la votation du 7 mars», a conclu le conseiller aux États uranais.

Renseignements complémentaires

- **Fabio Regazzi**, conseiller national Le Centre (TI), portable: 079 253 12 74
- **Jürg Grossen**, conseiller national PVL (BE), portable: 079 444 94 65
- **Céline Amaudruz**, conseillère nationale UDC (GE), portable: 079 874 83 97
- **Josef Dittli**, conseiller aux États PLR (UR), portable: 079 567 73 11